



**Gemeng
Biissen**

Avis

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 28 février 2022 réf. 83cxb8b3b/as la Ministre de l'Intérieur a approuvé une délibération de notre Conseil communal du 2 février 2022 portant adoption d'un nouveau règlement-taxe communal pour l'établissement de « foodtrucks » sur le territoire communal.

Le texte intégral est tenu à la disposition des intéressés au secrétariat communal.

Bissen, le 8 mars 2022

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

